



DECLARATION LIMINAIRE CAP DU 22 OCTOBRE 2015

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, Chers Collègues,

Cette Commission Administrative Paritaire, issue d'une nouvelle élection, se réunit pour la première fois et nous devons d'accueillir les nouveaux élus comme il se doit. Nous autres élus C.G.T., nous voulons souligner et marquer l'importance du mandat de représentant du personnel, et la nécessaire exigence que nous attendons de la part des Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

Alors que nous n'avons pas encore été amenés à évaluer les retours des premiers recours à l'arbitrage de Monsieur le Président de la CAP sur les grilles d'entretien individuel en lieu et place des notations. Nous craignons d'ores et déjà d'y trouver des injonctions contradictoires qui semblent nombreuses.

Le monde des S.D.I.S. est obligatoirement beau ! Les cadres réalistes ont une opinion, mais se doivent d'avoir le doigt sur la couture, même quand on leur demande de mentir... et certains encadrants extérieurs au monde des sapeurs-pompiers veulent "s'inspirer du management des sapeurs-pompiers".

Récemment, un Président de Conseil d'Administration a expliqué très pédagogiquement ce qu'il attendait des cadres, à savoir qu'ils ne s'associent jamais d'une manière ou d'une autre à un quelconque mouvement de protestation. Dans le cas contraire, il est estimé qu'ils n'ont pas de place... dans l'établissement... La méthode est typique du XIX^{ème} siècle !

Les méthodes en cours visant à la criminalisation des syndicalistes, et plus largement des salariés, peuvent aisément dérapier et nombre de chemises pourraient se trouver arrachées. Alors, si la C.G.T. n'appelle pas aux exactions et atteintes individuelles, elle préfère alerter sur les régressions, atteintes aux libertés et spoliations diverses qui contribuent et poussent à la radicalisation contre l'appareil, le système, mais aussi contre les élus qui bafouent les services publics à destination de la population.

En ce qui concerne le travail, nous voulons signaler que la C.G.T., à travers son Union Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens, milite pour le droit à la déconnexion, notamment dans les cas où la reconnaissance de travail, lorsque ce dernier empiète et déstructure les loisirs et la vie familiale, est impossible.

Selon certains élus ou dirigeants, les cadres ne sont pas des salariés comme les autres, au prétexte qu'ils perçoivent des Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.). Pour autant, cela ne doit pas signifier qu'ils sont corvéables à merci.

On nous parle aussi de choc de simplification, d'économies nécessaires... Nous profitons de cette déclaration pour informer les membres du collège employeur et le C.N.F.P.T. que la C.G.T. a fait une proposition de dissolution de la C.N.S.I.S.

Cette démarche ferait gagner du temps à l'adoption des textes de la filière S.D.I.S. en supprimant une étape absurde, et le débat aurait uniquement lieu au C.S.F.P.T.

En effet, les textes sur le statut des infirmiers, pour lesquels la C.G.T. n'a eu de cesse de solliciter, à quasi toutes les séances de C.A.P. depuis 2010, une transposition des réformes de la fonction publique hospitalière, dont celle des infirmiers, aux mêmes corps de métiers de la F.P.T.

Les textes, enfin prêts, ont été retirés de l'ordre du jour à la demande des élus, faute de n'avoir pu être étudiés par le bureau de la C.N.S.I.S. avant la séance plénière de cette instance.

Par conséquence logique, ils ont également été retirés de la séance plénière du C.S.F.P.T. du 14 octobre 2015 pour être programmés à celle de décembre 2015, après un nouveau passage à la C.N.S.I.S.

Les infirmiers devront donc encore attendre, comme si le retard avec lequel leur situation aura été traitée n'est déjà pas suffisant...

Aujourd'hui et pour conclure, si la CGT a quitté la table des discussions ayant trait au dialogue social, comprenez qu'indépendamment des instances paritaires les sapeurs-pompier se posent également cette question : doit on poursuivre nos rencontre dites de dialogue social avec nos autorités de tutelle ?" Le contexte actuel est d'ores et déjà propice à un dialogue, voire à une descente dans la rue.

Vous remerciant pour votre oreille attentive, nous précisons que cette déclaration se doit d'être annexée au procès-verbal de cette commission.